

Office fédéral de l'agriculture
Secteur Politique agricole
Mattenhofstrasse 5
3003 Berne

schriftgutverwaltung@blw.admin.ch

Berne, le 26 mars 2015

**Contre-projet du Conseil fédéral à l'initiative populaire
« Pour la sécurité alimentaire » : Procédure de consultation**

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous prononcer sur le contre-projet du Conseil fédéral à l'initiative populaire « Pour la sécurité alimentaire ». L'Union syndicale suisse (USS) est en principe d'accord avec la proposition du Conseil fédéral. Cependant, point central, elle omet les conditions de travail dans la branche agricole alors que cette dernière est subventionnée à hauteur de milliards par l'État.

En effet, les conditions de travail demeurent toujours des plus précaires et les salaires indignes pour une très grande majorité des travailleurs et travailleuses de la branche agricole. Cette dernière n'est toujours pas soumise à la Loi fédérale sur le travail. Il est donc nécessaire d'imposer des conditions de travail et des salaires dignes de ce nom à la branche agricole. Pour l'USS, c'est avant tout cet aspect qu'un contre-projet doit intégrer et favoriser. Il faut donc ajouter à l'article 102a la lettre f. formulée comme suit : « de bonnes conditions de travail et des salaires équitables dans la branche agricole ».

En vous remerciant de bien vouloir prendre en considération nos remarques ci-dessus, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

UNION SYNDICALE SUISSE



Paul Rechsteiner
Président



José Corpataux
Secrétaire central